

REGLEMENT CANICROSS DU VIZEZY 2019

Malgré qu'il n'y ait pas de chrono, un canicross est toujours encadré par des règles visant à garantir le bien-être du chien et une parfaite égalité entre les coureurs.

Les formalités

La **vaccination contre la rage** et contre la toux du chenil sont obligatoires. Celles contre la maladie de carré, la parvovirose et la leptospirose sont fortement conseillées. Son passeport vous sera demandé lors de l'inscription. Vous devez être titulaire d'une assurance responsabilité civile.

L'inscription :

6€ dont 1€ reversé à l'association « Générosi'Trail ».

Les chiens

Tous (à l'exception des chiens de catégorie 1) sont admis à participer à la compétition, **sans distinction de race ou de pedigree**. Que votre chien fasse 5 ou 50 kilos, qu'il soit canon ou très moche, intelligent ou non, peu importe ! Seules conditions à remplir : il doit être âgé d'au moins 12 mois le jour du départ et être identifié par puce électronique ou tatouage et être en bonne santé. La direction de course présente sur place pourra d'ailleurs **écarter votre chien du départ** si elle le juge trop faible pour courir ou agressif ou s'il est porteur d'une maladie contagieuse. Les chiennes gestantes ou allaitantes ne sont pas autorisées à courir.

Le matériel

Les colliers étrangleurs, électriques ou à pointes sont strictement interdits, vous êtes là pour prendre du plaisir avec votre chien, pas pour le martyriser. Le **harnais de traction** doit être bien ajusté et adapté à la morphologie de votre chien, une ceinture ou un baudrier pour vous et une ligne de trait pour vous relier. Celle-ci ne doit pas excéder 2 mètres une fois tendue. Les chiens de **catégorie 2** doivent être **muselés** avec **une muselière adaptée type baskerville** leur permettant d'ouvrir la gueule pour respirer correctement et se désaltérer pendant la course.

Dans le mot canicross il y a cross ,mais cela ne veut pas dire vous pouvez utiliser des pointes d'athlétisme ,par contre les chaussures type trail avec une bonne adhérence sont vivement conseillées ..

La distance

Elle est d'environ 6.5km et 300 m de D+ , **Les chiens ne respirent pas** , ils ont donc beaucoup plus de mal que nous pour réguler leur température corporelle, pensez à adapter votre allure à celle de votre compagnon . C'est pour cette raison qu'au-delà de 20 degrés au moment du départ, la direction se donne le droit de modifier le parcours voir d'annuler le canicross.

Quel que soit votre temps, vous laisserez votre chien se désaltérer ou se rafraichir même si vous vous faites dépasser et perdez quelques places, **son confort et son bien-être passent avant votre classement !**

Si **votre chien ne supporte pas la chaleur**, mieux vaut annuler votre participation. Ce n'est que partie remise !

Le savoir-vivre et le respect

Oui il s'agit d'un canicross mais celui-ci n'est **pas chronométré** et vous êtes là pour vous amuser et non pour faire une compétition donc **soyez fair-play avec les autres concurrents, laissez passer les coureurs pédestre qui eux sont en compétition et respectez les bénévoles** sans qui cette course n'aurait pas lieu.

Toute violence physique ou verbale envers l'un d'entre eux peut aboutir à une sanction. Veillez à ce que votre chien n'importune pas ses congénères. S'il est réactif en laisse, vous pouvez le museler (toujours avec une muselière adaptée) par prévention. Pendant la course, vous devez **faciliter le dépassement des autres concurrents** en vous décalant sur le côté et en **maintenant fermement votre chien**.

Lors du départ groupé, tenez bien votre chien pour éviter qu'il aille importuner celui du voisin.

Dans ce **sport d'équipe**, le but est de partir et d'arriver ensemble, vous formez un binôme. Si votre chien n'est plus apte à courir ou refuse d'avancer, vous devez vous arrêter aussi, vous n'avez **pas le droit de le tirer ou de le traîner** sauf si c'est pour le remettre dans le sens de la course. **Votre chien doit toujours être devant vous** .

Merci de veiller à bien ramasser les déjections canines de votre chien.

En conclusion

Le propriétaire est donc tenu de faire en sorte que l'animal lui appartenant soit en conformité avec la législation en vigueur , en fonction de sa catégorie , et d'être en mesure de le justifier .

Le compétiteur est pénalement responsable des dommages occasionnés par l'animal, même si celui-ci ne lui appartient pas (article 1385 du code civil).

Vous devez être titulaire d'une assurance responsabilité civile pour les dommages que pourrait commettre votre chien.

Enfin, il est strictement interdit de frapper son chien ou celui d'un autre concurrent pendant la « course »

Respectons nous les uns les autres